

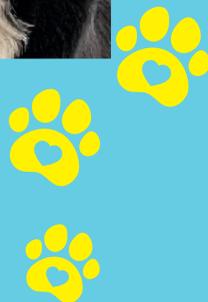
Montélimar



GUIDE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL



La ville de Montélimar s'engage activement en faveur du **bien-être animal**, aux côtés des Montiliens et des associations de protection animale.



Montélimar agit pour le bien-être animal

Charte du bien-être animal

Le Maire et la municipalité s'engagent, à la mesure de leurs moyens, à défendre et à faire respecter la déclaration universelle des droits de l'animal adoptée le 15 octobre 1978 à la Maison de l'Unesco à Paris.

Le Maire et la municipalité s'engagent à confier à un élu une mission dédiée à la condition animale. L'élu en charge de la condition animale met en œuvre tout ce qui est de son domaine de compétence, sous l'autorité de son maire, pour assurer le respect des animaux et leur bonne intégration sur le territoire montilien.

- Ainsi il :**
- S'assure de l'information de la population sur la réglementation.
 - Veille au respect des droits des animaux et met en œuvre les moyens concrets de protection des animaux.
 - S'oppose au soutien de toute forme d'exploitation et de maltraitance animale.
 - Valorise toutes les actions de bienveillance envers les animaux.

Le Maire et la municipalité sont les garants de l'intégration harmonieuse des animaux à Montélimar :

- Ils veillent à la sensibilisation des citoyens montiliens sur la nécessité de développer un rapport nouveau avec les animaux en ville, (campagnes éducatives et de civisme, articles dans les différents supports de communications de la ville, actions pédagogiques lors de manifestations (éducatifs d'un guide d'information, films débat, conseils, accompagnement, élaboration et mise en place des espaces réservés...)
- Favorisent la préservation et de conseil ...)
- Ils privilégient la gestion écologique de la faune sauvage, notamment aviaire, en permettant la nidification dans les espaces réservés.
- Ils participent et soutiennent les actions et projets de sciences participatives qui permettent de faire connaître et de protéger tous les animaux, les insectes et leur environnement.
- Ils relayent et soutiennent les campagnes de sensibilisation sur l'abandon et sur la maltraitance organisées les associations nationales et locales.
- Favorisent et prennent toute mesure pour protéger la biodiversité animale et végétale.
- Ils mettent en place divers équipements pour limiter les comportements pouvant être ressentis comme nuisibles.

Le Maire et la municipalité en partenariat avec l'Éducation Nationale vont sensibiliser les enfants au respect de l'animal et à sa protection grâce à des actions pédagogiques.

Le Maire et la municipalité s'engagent à développer une démarche de questionnement sur les pratiques bien traitantes à l'égard des animaux. Ils prennent toutes mesures pour réguler de manière douce les populations de chats errants et de pigeons, par le biais de campagnes de stérilisation, menées avec les associations, fondations de protection animale et bénévole.

À Montélimar, nous avons la chance de vivre entourés d'animaux. Ils sont présents dans de nombreux foyers, et certains sont même de véritables mascottes de notre ville. Qui n'a jamais souri en croisant nos poules et coqs dans le jardin public ?

Leur présence est précieuse, et leur bien-être est l'affaire de tous. C'est pourquoi la Municipalité agit au quotidien pour garantir un partage harmonieux de l'espace public entre l'homme et l'animal. Cet engagement se traduit par de nombreuses actions menées par vos élus et par un soutien constant aux associations locales.

La sensibilisation et la mobilisation de chacun autour des questions de la protection animale est une nécessité et nous y travaillons chaque jour. Il fait bon vivre à Montélimar, à deux comme à quatre pattes !



Julien Cornillet
Maire de Montélimar

Président de Montélimar Agglomération

Marie-Christine Magnanon
1^{ère} adjointe déléguée à l'environnement,
au développement durable
et à la démocratie locale

Le bien-être animal n'est pas une utopie, c'est un enjeu éthique, environnemental et sociétal. Car en respectant les animaux, nous nous respectons nous-mêmes. Cela commence par des gestes simples : adopter plutôt qu'acheter, soutenir les initiatives éthiques, refuser les spectacles cruels, s'informer.

Un élevage plus respectueux, c'est aussi une alimentation de meilleure

qualité. Nous avons tous un rôle à jouer : en tant que citoyens, en tant que consommateurs, en tant qu'éducateurs. Parce que le bien-être animal, c'est notre devoir. Et c'est, surtout, notre avenir.
Merci.



Vincent Crombez
Conseiller municipal délégué
au bien-être animal

Accueillir un animal : un engagement réfléchi, un bonheur partagé

Adopter un animal est une décision importante, qui doit être mûrement réfléchie. C'est un véritable engagement à long terme, qui demande du temps, de l'attention, de l'affection... et aussi un certain budget.

Offrir à son compagnon un cadre de vie adapté signifie assurer ses besoins essentiels : alimentation en fonction de son espèce et de sa morphologie, soins vétérinaires, vaccins, accessoires de confort (couchage, litière, jeux...), sans oublier les éventuels frais liés aux vacances.

Un animal est un être vivant sensible, qui a besoin de communication, de repères et d'un environnement stimulant. Il faut pouvoir accepter sa présence dans le logement, tout en instaurant des règles claires et bienveillantes. L'éducation passe par la patience et la cohérence.

Pour ceux qui vivent déjà avec un animal ou envisagent d'en adopter un, vous le savez : c'est une belle aventure de vie commune, parfois sur 10, 15 ans ou plus. Un lien unique, fait de confiance, de complicité... et de bonheur au quotidien.

ANIMAL	LONGÉVITÉ
Hamster, souris	2 à 4 ans
Rat	3 à 5 ans
Furet	7 à 9 ans
Cochon d'inde	5 à 9 ans
Poule	5 à 12 ans
Lapin	10 à 12 ans
Chien	10 à 15 ans
Chat	15 à 20 ans
Cheval	25 à 35 ans
Perroquet	40 à 90 ans



Des langages à comprendre pour mieux vivre ensemble

Animaux et humains ne partagent pas le même langage, mais ils peuvent se comprendre. Les animaux communiquent par des signaux visuels, sonores, olfactifs ou tactiles. Ces signaux expriment leurs émotions, leurs intentions ou alertent d'un danger. Ils apprennent aussi à décoder nos gestes, nos intonations, nos odeurs pour mieux interagir avec nous.

La communication va donc dans les deux sens. Chaque animal a sa propre personnalité. Mieux le comprendre, c'est renforcer la relation et prévenir les comportements gênants. En cas de difficulté, des spécialistes du comportement animal peuvent vous accompagner.

Balade en ville : les bons réflexes à adopter

Promener son chien, c'est indispensable à son bien-être : il découvre son environnement, se dépense et s'épanouit. Mais cela demande aussi quelques gestes responsables.

Par temps chaud, privilégiez les zones ombragées pour protéger ses coussinets. Gardez toujours une laisse adaptée en main : en ville, une longe trop longue n'est ni pratique ni sûre.

Ramasser les déjections est une question de respect : en cas d'oubli, **des sacs sont disponibles gratuitement dans les distributeurs** (voir page x).

En promenade, pensez à emporter de l'eau, une gamelle pliable et à vérifier régulièrement ses pattes.

Dans l'espace public, les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

Enfin, veillez à toujours garder votre chien à portée de rappel. **Au-delà de 100 mètres, il est considéré comme errant**, ce qui peut entraîner une capture et des frais de fourrière.

Garder la maîtrise de son chien face aux passants, enfants ou autres animaux, c'est aussi garantir une cohabitation harmonieuse pour tous.



Identification

Tout animal doit être identifié, tout manquement peut-être lourdement sanctionné. L'identification permet de lutter contre le trafic d'animaux et de retrouver son animal en cas de fugue ou de perte. Les praticiens vétérinaires et les associations vous accompagnent dans cette démarche.

Il existe 2 types d'identification :

- le tatouage dans l'oreille
- la puce électronique sous la peau, obligatoire pour les voyages dans l'Union européenne.

Stérilisation

À Montélimar, près de 30 000 animaux domestiques partagent notre quotidien. La stérilisation joue un rôle essentiel dans leur bien-être. Elle permet de réduire certains comportements comme le marquage territorial et rend les animaux souvent plus calmes. À l'extérieur, elle limite les risques de bagarres entre congénères, réduisant ainsi les blessures.

Chez les femelles, éviter les gestations et mises bas répétées préserve leur santé, en réduisant

Vaccination

Dans une ville comme Montélimar, beaucoup d'animaux se croisent, et interagissent ensemble. La meilleure protection consiste à les vacciner, une fois par an, contre les maladies infectieuses les plus courantes dont ils pourraient souffrir. Ces frais vétérinaires sont à peser dans le choix d'adopter un animal.



les complications médicales potentielles.

Cela permet d'éviter l'abandon des chatons ou leur euthanasie

De manière générale, la stérilisation contribue à prolonger l'espérance de vie en bonne santé de nos compagnons. Mais au-delà des bénéfices individuels, elle représente aussi un acte responsable : un moyen concret de lutter contre la misère animale.

Campagnes de stérilisation des chats errants avec l'association « SOS 4 pattes en détresse ».

Soucieuse du bien-être animal autant que du bien vivre ensemble, la Ville de Montélimar a signé une convention avec l'association "SOS 4 pattes en détresse" afin de stériliser et pucer les chats errants. Grâce au soutien de la Ville et à un engagement sans faille, les bénévoles de l'association ont ainsi pu identifier et stériliser près de 2 000 chats qui erraient dans les rues. Un peu plus de la moitié a été adoptée, les autres poursuivent leur vie librement. La Ville de Montélimar et l'association rappellent également aux propriétaires de chats que la stérilisation de leur animal est un acte essentiel pour obtenir des



résultats encore plus positifs afin de réduire la maltraitance et les nuisances.

Le bien-être animal est une priorité pour la Ville de Montélimar, labellisée "30 millions d'amis", qui a d'ailleurs installé plusieurs cabanes à chats dans les quartiers afin de prendre soin et de recenser les chats errants.

« Les chats sont redéposés là où ils ont été trouvés. L'objectif étant simplement d'éviter leur reproduction et de les identifier pour assurer leur suivi. D'un couple de chats, peut naître une descendance de plus de 20 000 chats en 4 ans. Il s'agit autant de les protéger que de salubrité publique. »



VINCENT CROMBEZ
Conseiller municipal
délégué au bien-être animal



MARIE-CHRISTINE MAGNANON
1^{re} adjointe déléguée à l'environnement,
au développement durable
et à la démocratie locale

Réglementation chiens dits dangereux

Les détenteurs de chiens catégorisés 1 et 2 sont soumis par la loi à une réglementation particulière. Il s'agit de races de chiens d'attaque pour la première, de garde et de défense pour la deuxième. Aujourd'hui, on ne peut plus acquérir de chiens de catégorie 1 en France. Pour rappel, une personne mineure, sous tutelle, ou condamnée pour agression n'a

pas le droit de posséder ces types de chiens.

Le propriétaire de chien doit remplir un formulaire accessible en ligne, obtenir une attestation d'aptitude à la conduite de chien par une formation de 7 heures, et avoir la preuve d'une évaluation comportementale réalisée par un vétérinaire ou un formateur agréé.

Chiens guide et chiens d'assistance

Ce sont des chiens de service, qui apportent une grande aide au quotidien des personnes porteuses de handicaps. Ces chiens ont accès aux transports publics, aux lieux publics, aux locaux professionnels ou à tous les magasins.

Feux sonores pour malvoyants installés depuis 2022

La ville améliore l'accessibilité grâce à un système audio sur les feux piétons. Les signaux lumineux sont traduits en sons pour sécuriser la traversée.

Activation via télécommande ou l'application My Moveo, disponible sur smartphone.



Chiens et chats en divagation -> Ce qu'il faut savoir

Vous croisez le chemin d'un animal errant, que faire ?

Montélimar Agglomération

Un animal sur la voie publique

Vous croisez le chemin d'un animal errant. Est-il simplement perdu ou s'agit-il d'une fugue ? Que faire ?

Est-il identifiable ?
(Cochez avec les coordonnées du propriétaire)

OUI

- Son propriétaire est contacté. Il devra payer les frais de vétérinaire. Du gardiennage si l'animal est placé en fourrière
- Je mets des annonces en ligne, prévient les associations pour chercher une solution d'hébergement

NON

Après 8 jours en fourrière, l'animal est confié au Refuge, qui en devient propriétaire et prend en charge son adoption et les frais associés.

RAPPEL : L'IDENTIFICATION EST OBLIGATOIRE ET SUSCRIPTIBLE D'UNE AMENDE 900 €

Un animal sur la voie publique

Quel animal ?

CHAT

Est-on à Montélimar ?

OUI
Association conventionnée
tél. à partir de 8h
06 82 76 26 71

NON
Je signale à la Mairie où se trouve l'animal.

CHIEN

Est-il dangereux ?

OUI
- Je le signale à la Mairie
- Police municipale - 04 76 00 26 32

NON
Je l'apporte à la fourrière

Animal mort
Je signale à la Mairie où se trouve l'animal, ou je l'amène à la fourrière

Un animal sur la voie publique

EN CAS DE PERTE DE VOTRE ANIMAL

- Les vétérinaires proches du lieu de la disparition
- La gendarmerie
- Le commissariat
- La mairie
- Les associations de protection
- Les réseaux sociaux (Pet Alert)
- ASDA - 04 48 91 26 90 (fourrière ouverte de 9h à 12h et de 14h à 17h)

TÉMOIN D'UN ACTE DE MALTRAITANCE SUR ANIMAL
"Ne fermez pas les yeux !"

ASDA - 04 76 61 26 61
Pour RDV avec l'enquêteur

Montélimar Agglomération

Le Maire, en vertu de ses pouvoirs de police définis par l'article L.211-22 du Code rural, peut prendre un arrêté pour prévenir les nuisances causées par les animaux errants ou en divagation.

Un animal est considéré en divagation lorsqu'il n'est plus sous la surveillance directe de son propriétaire, ni à portée de

voix. Pour les chiens, la loi précise qu'au-delà de 100 mètres de leur maître, ils sont en situation de divagation. Pour les chats, un animal non identifié trouvé à plus d'un kilomètre du domicile de son propriétaire est considéré comme tel.

A Montélimar on aime les chiens et les rues propres ! La Ville renforce son engagement pour une cohabitation harmonieuse entre habitants et animaux.

U Tous propriétaires doit avoir sur lui un à 2 sacs à déjections canines pour garantir la propreté sur le domaine public. Ce que dit l'arrêté municipal n°... du ...

Montant de l'amende

- Non présentation des sachets à crottes sur soi (à l'appréciation du juge)
- Flagrant délit de déjection canine sur la voie publique : 135€ (contravention par la police municipale)

Des espaces de liberté pour les chiens

Les parcours "à gambettes" sont des espaces clos et sécurisés pour que les chiens puissent courir en liberté, Le premier est déjà en fonction au nord du jardin public. Deux autres ouvriront prochainement :

- Place du Roubion
- Quartier du Petit Nice
- Plaine de jeux de Sarda



NOUVEAU 17 points de distribution de sacs à crottes avec poubelles installés

25 panneaux "interdiction totale" posés en centre-ville

20 panneaux "toléré si ramassé" dans les quartiers périphériques

5 canisites à Montélimar



On est dans l'accompagnement pour que chacun profite d'un cadre de vie propre et agréable. Notre objectif n'est pas de punir mais de faire intégrer les bons réflexes. La Ville met en place des nouveaux dispositifs de sacs à crottes et offre des distributeurs de sac en forme d'os aux propriétaires canins, nous créons aussi des parcs à gambettes et canisites. Quand on aime ses animaux, on s'assure aussi de leur propreté.



Parce que le bien-être animal et la qualité de vie de tous sont nos priorités, la Ville de Montélimar renforce ses actions pour une cohabitation harmonieuse entre nos fidèles compagnons et nos espaces publics.

Notre objectif : accompagner les maîtres vers les bons réflexes !

- Des mini-distributeurs de sacs sont disponibles en Mairie.
- 17 nouveaux points de distribution de sacs et 3 nouveaux espaces canins sécurisés ont été créés !
- Le premier «Parc à Gambettes», un espace clôturé où vos chiens peuvent désormais courir en toute liberté, ouvert au nord du Jardin Public !
- À Montélimar, les chiens sont fiers de leurs maîtres... quand ils ramassent !



Pastoralisme urbain

Plus de 150 brebis assurent l'entretien des berges du Roubion et du Jabron chaque année à Montélimar. Elles entretiennent la végétation et suppriment les plantes allergènes comme l'ambroisie.

Cette action est complétée par une journée pédagogique dédiée aux écoles maternelles montiliennes autour des moutons et des brebis.

Miel de Montélimar

Situées dans les jardins des Carmes, les ruches exploitées bénévolement par Maurice ARSAC, apiculteur, produisent du miel commercialisé au profit de l'UNICEF sur proposition du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes).

Les pots de miel des ruchers urbains sont en vente à l'office de tourisme. Les butineuses montiliennes réalisent du miel de fleurs de qualité.



Partenariat avec la LPO

La Ville de Montélimar renforce son engagement en faveur de la biodiversité, en partenariat avec la **Ligue pour la Protection des Oiseaux**, à travers un projet ambitieux déployé dans le parc des Alexis.

Création de bosquets naturels

Composés de sureau noir, églantiers, noisetiers, gattiliers, laurier thym, cornouillers, camérisiers... Ces plantations favorisent la nidification, le nourrissage des oiseaux et la pollinisation par les insectes.



Lutte contre les frelons asiatiques Les premières reines ont été capturées grâce à des pièges écologiques. Une réussite

qui contribue à la protection des abeilles et des pollinisateurs.

La gestion différenciée des espaces verts se poursuit sans l'usage de produits phytosanitaires.



Ces actions mises en place ont déjà permis le retour progressif d'une flore et d'une faune plus riches, pour un environnement sain et durable.

Animations et ateliers de sensibilisation en partenariat avec la LPO et accompagnement technique des services municipaux.

Fauchage raisonné et création de prairies

L'herbe est haute à certains endroits ? Le fauchage n'est pas réalisé à date fixe comme avant ?

C'est un entretien différent dans le cadre d'une démarche développement durable : le fauchage tardif ou raisonné. La Ville de Montélimar a ainsi décidé de protéger la microfaune, de permettre la diversification de la flore et de favoriser la nidification des oiseaux.

Parc animalier du jardin public

Au cœur de cet îlot de biodiversité qu'est le jardin public, le parc animalier abrite des dizaines d'espèces à poils et à plumes, dont certaines accompagnent les Montiliens à travers les générations. Depuis plus d'un siècle, paons, mulets, chèvres, boucs, coq et poules cohabitent harmonieusement au sein d'un vaste enclos jouxtant le lac, où

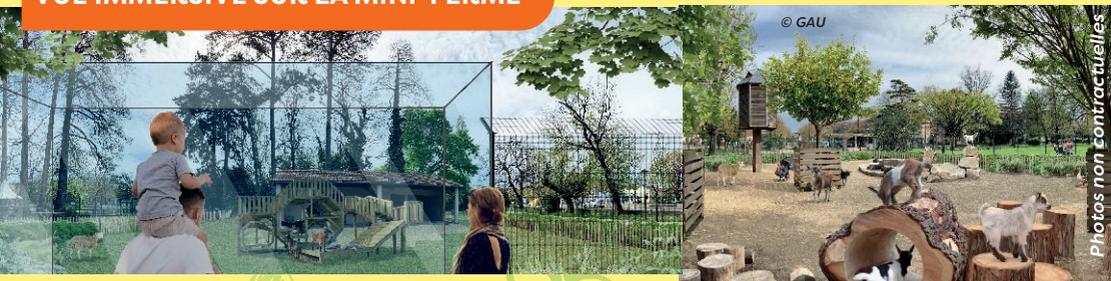
s'épanouissent les canards et les oies. Ces animaux font la fierté de la ville et le bonheur des petits comme des grands. C'est pourquoi la municipalité met un point d'honneur à leur garantir des conditions de vie optimales.

Un projet de revalorisation du jardin public pour le bien-être animal et le plaisir des familles

Le projet comprend :

- La réfection des deux espaces qui composent l'actuel parc animalier : traitement alternant végétal, ombre et minéralité,
- L'installation de modules ludiques étudiés pour le confort des animaux.
- La création d'une passerelle sécurisée dans l'espace animalier où pourront circuler les piétons.

VUE IMMERSIVE SUR LA MINI-FERME



Simulation de la vue sur le parc animalier : de la proximité mais aussi du confort pour les animaux



Traversée du coq

À Montélimar, les coqs sont libres. Si cela surprend systématiquement les visiteurs arpentant le jardin public ou les Allées provençales, les habitants ont appris à vivre avec ces gallinacés, devenus de véritables incarnations de la douceur de vivre à la montilienne.

Montélimar : liste des associations

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET DE DEFENSE DES ANIMAUX	asda26@orange.fr	04 75 51 26 51
CENTRE D'EDUCATION CANINE DE MONTELMAR	cecm.montelimar@gmail.com	06 45 82 27 24
CENTRE D'ETUDE DE TORTUES AQUATIQUES ET TERRESTRES DE MONTELMAR	cetat@orange.fr	06 73 61 73 65
EDUCATION CANINE DROMOISE	raphael.mercoyrol@free.fr	04 75 01 35 70
INSTINCT FÉLIN	instinctfelin26@gmail.com	07 89 20 68 28
SOS QUATRE PATTES EN DETRESSE	sos.4pattesendetresse@gmail.com	07 81 68 26 98

Trucs et astuces



> Fabriquer un nichoir

Chaque espèce a ses spécificités.

Quelques règles à respecter :

Où le placer ? Ni en plein soleil, ni à l'ombre complète. Le trou d'envol doit être à l'opposé des vents dominants et le nichoir légèrement penché vers l'avant pour protéger les oiseaux des intempéries. Une orientation Est/Sud-Est du trou d'envol est conseillée.

Trou d'envol : cela dépend de l'espèce que l'on cherche à accueillir. Par exemple, une mésange noire préférera un trou d'entrée de 25 à 27mm de diamètre. Un moineau domestique préférera quant à lui un trou de 32 à 40mm.

Il en est de même pour le format des nichoirs.

Une hirondelle n'a pas les mêmes besoins qu'un faucon !

Hauteur : généralement, à placer entre 1,8 m et 5 m de hauteur en veillant à ce que les chats ne puissent les atteindre.

Matériaux : Eviter les bois traités. Quelques exemples : mélèze, pin, cèdre rouge, chêne.

Visserie Inox de préférence.

Les planches doivent avoir une épaisseur de 20 mm a minima.

Si vous souhaitez protéger l'extérieur du nichoir, vous pouvez utiliser de l'huile de lin. L'intérieur doit rester brut, et non poncé.

Nichoir à balcon pour passereaux

Nichoir pour hirondelles de fenêtre

Nichoir pour faucon crécerelle

Nichoir pour Chauve souris

Les chauves-souris sont insectivores et mangent tous les petits insectes volants, y compris les moustiques. Une chauve-souris peut capturer jusqu'à 600 insectes par heure. Si l'on estime qu'une chauve-souris dévore 1000 moustiques par nuit, cela fait plus de 2 millions de moustiques ! Les chauves-souris sont donc utiles dans la lutte contre les moustiques, notamment le moustique tigre.

> Sauvons le hérisson

Le hérisson d'Europe est un mammifère omnivore, de nature nomade. Cet animal protégé se nourrit principalement de vers de terre, d'insectes. Le hérisson d'Europe est un mammifère nature nomade. Cet animal omnivore, protégé se nourrit principalement de vers de terre, d'insectes, d'oeufs, de fruits et de baies. Il chasse la nuit et rend beaucoup de services au jardinier et à la nature... Quand la température descend en dessous de 14° et que sa nourriture se raréfie, il entre alors en hibernation.

Voici les dangers pesant sur cette espèce :

Disparition des insectes, sa nourriture principale

Perte de son habitat dû à l'étalement urbain, au cloisonnement des jardins ...

Pesticides, anti-limaces même « biologiques »

Circulation automobile

Fauchage, robots- tondeuses, incendie des tas de bois/branches

Chiens non tenus en laisse

Noyades dans les mares ou les piscines

Quelques conseils pour que la cohabitation se passe au mieux dans nos jardins :

- N'utilisez pas de pesticides ou de produit anti-limaces
- Ne les nourrissez pas. Végétalisez votre jardin afin qu'il y trouve de la nourriture.
- Laisser une gamelle d'eau au sol
- Faites des passages dans vos clôtures, afin qu'il puisse passer de jardin en jardin (12cm par 12cm)
- Si vous avez un plan d'eau, placez une planche dedans afin qu'il puisse en sortir
- Tenez vos chiens en laisse, et surveillez-les dans votre jardin la nuit
- Ne brûlez pas les tas de bois ou de branches, cela peut être un nid de hérisson
- Ne dérangez jamais un nid, la mère pourrait abandonner sa portée



NOUVEAUX ANIMAUX DE COMPAGNIE

-> Règlementation

Le lapin et le furet, qualifiés de NAC, sont concernés par le nouveau Certificat d'engagement et de connaissances. Ce sont des espèces dont il faut connaître les habitudes et les réactions pour bien vivre en leur compagnie. Attention, il est impossible de faire cohabiter dans une même cage un lapin et un furet : l'un est herbivore, l'autre carnivore, donc un prédateur en puissance.

Au titre des NAC, les poissons d'aquarium, les oiseaux (canari, peruche,...), les reptiles (serpent, iguane,...), les arachnides comptent aussi. Il faut garder à l'esprit avant achat qu'il est strictement interdit d'acheter un animal protégé par la Convention internationale des Espèces menacées d'extinction, sauf élevages spécifiques qui doivent donner lieu à un certificat CITES*.

Les espèces exotiques et potentiellement dangereuses exigent d'avoir un Certificat de capacité à demander à la Direction départementale de protection des populations, pour bien savoir en prendre soin. Il faut pouvoir s'équiper et entretenir sur la durée le biotope complexe dans lequel ils vivent.

Si vous ne pouvez plus les conserver auprès de vous, ne jamais les relâcher dans la nature :

les dégâts sur la faune locale peuvent être immenses, en créant des déséquilibres écologiques, devenant prédateurs de la faune indigène, les concurrençant sur leur territoire par prolifération. Si vous ne pouvez plus faire face à la responsabilité de votre animal, prenez contact avec une association de protection animale (cf. liste en fin du guide) qui le prendra en charge.

* Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction



Animal blessé sur la voie publique

-> Les bons réflexes

Porter secours à un animal blessé est un réflexe louable, mais il doit se faire avec prudence. Un animal en souffrance peut adopter un comportement agressif, non par méchanceté, mais pour se protéger de douleurs supplémentaires.

Le premier geste à adopter est de signaler la situation à la Police municipale. Elle contactera les services compétents pour intervenir dans les meilleures conditions.

Il est aussi déconseillé de nourrir ou d'abreuver un animal blessé : cela pourrait compliquer sa prise en charge médicale. En revanche, vous pouvez le mettre en sécurité. Par exemple, s'il se trouve sur la chaussée, sécurisez les abords en attendant les secours, en demandant de l'aide si besoin. Attention toutefois à ne pas vous mettre en danger.

S'il est en état de choc, recouvrez-le doucement avec un plaid, y compris la tête. Ce geste simple aide à calmer l'animal, à réduire son stress et à stabiliser son rythme cardiaque.

Enfin, restez à proximité ou confiez sa surveillance à une personne de confiance jusqu'à l'arrivée des professionnels. Ces gestes peuvent faire toute la différence.



Numéros utiles

CLINIQUES VÉTÉRINAIRES

Clinique Les Tilleuls : 0475 01 06 34

Clinique Animalement Votre : 04 75 00 04 00

Clinique Van Tuinen : 04 75 04 95 12

DROIT À L'ADOPTION

> Avoir atteint sa majorité.

> Être munie d'une photocopie de pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

> Participer aux frais engagés (identification/vaccination/stérilisation)

FOURRIÈRE

Ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

TEMOIN D'UN ACTE DE MALTRAITANCE SUR UN ANIMAL

-> **SIGNALEZ-LE** : 36 77 (numéro national)

ou ASDA : 04 75 51 26 51

Contactez les associations de la cause animale :

Association Stéphane Lamart - 01 46 81 54 64

Association 30 Millions d'amis - 01 56 59 04 44

Association FAAA - 01 39 49 18 18

Association Brigitte Bardot - 01 45 05 14 60

EN CAS DE PERTE DE VOTRE

ANIMAL

Contactez :

- Vétérinaires
- Gendarmerie
- Commissariat
- Mairie
- Associations de protection
- Réseaux sociaux (Pet Alert)
- ASDA - 04 75 51 26 50 (Fourrière)

SIGNALER UN NID DE FRELON

frelonsasiatiques.fr